

ARRÊTÉ DU MAIRE – 2026 / 84

PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de CERISIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU la demande de Madame Katia SABOURIN, domiciliée à CERISIERS, 12 rue du Général de Gaulle, désirant procéder à son déménagement, sise 12 rue du Général de Gaulle CERISIERS,

CONSIDERANT que le stationnement d'un camion le long de la propriété pourrait déborder sur la voie publique,

A R R E T E

Article 1 : Madame Katia SABOURIN est autorisée à faire stationner un camion devant la propriété sise 12 rue du Général de Gaulle à Cerisiers (Yonne), le **samedi 13 juin 2026 de 9h à 12h**. L'emplacement réservé au camion restera limité le long de la propriété bâtie.

Article 2 : La sécurité des véhicules et piétons devra être assurée au droit du chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune et aux deux extrémités du chantier.

Article 4 : Le pétitionnaire aura à sa charge la signalisation réglementaire du chantier de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 :

- ❖ Monsieur le Maire de Cerisiers,
- ❖ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cerisiers

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Cerisiers, le 2 juin 2026
Le Maire,
Michaël BERGIA